

RISQUES NATURELS

Commune de: ST CHRISTOPHE

en - Oisans

MINISTERE DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE
 DE L'EQUIPEMENT DU LOGEMENT ET DU TOURISME
 groupe d'etudes et de programmation (cellule réseaux-servitudes)
 9, quai Créqui - 38000 GRENOBLE

Vu pour être annexé à mon

arrêté en date de ce jour ~~26.7.77~~

Grenoble, le ~~04~~ ^{26.7.77} AOUT 1977

Pour le Préfet :

Le Chef de Bureau délégué,



C. ACHIN

**L
E
G
E
N
D
E**

CODE DU
REGLEMENT
(chapitre)

1



SURFACES SUBMERSIBLES

bleu

2



ZONES MARECAGEUSES

3



ZONES DE DEBORDEMENT DE TORRENTS

violet

4



ZONES D'INSTABILITE DU LIT DES TORRENTS

5

1



2



ZONES DE GLISSEMENT DE TERRAIN

6

1



2



ZONES DANGEREUSES

éboulements
chutes de pierres
avalanches

dépot d'avalanche.



LIMITES COMMUNALES

jaune

échelle :

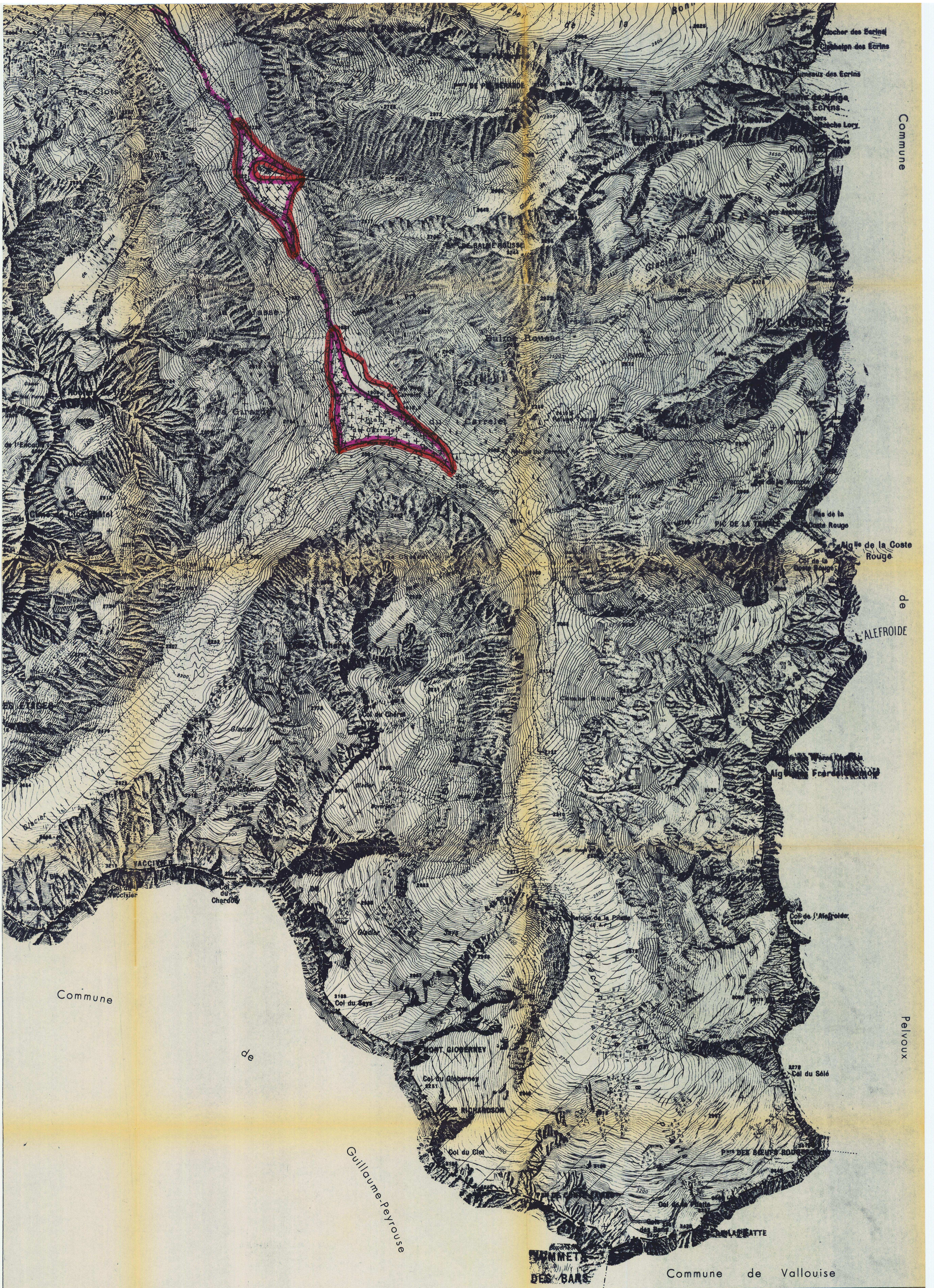
1 / 10.000

établi le :

.09.1976

modifié le :

. .1976



Commune

de

Guillaume-peyrouse

Commune

de

Pelvoux

SANMETS
DES BARS

Commune de Vallouise

Chocher des Ecrins
Chabagn des Ecrins
Humeau des Ecrins
Panneau des Ecrins
le Chabagn
Banche Lory

Pic de la
Goste Rouge
Col de la
Goste Rouge

Pic de la
Tante

Col de l'
Alefroide

Col du
Sélé

Col du
Sôys

Col du
Sôys